

## AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **lundi 7 juillet 2025 à 19 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222, à Saint-Denis-de-Brompton, une demande de dérogation mineure.

**- La demande concerne l'immeuble constitué du lot 6 520 719, situé au 455, rue Benoit, dans la zone RFVR-6.**

La demande consiste à autoriser la division du lot 6 520 719 avec une superficie et des dimensions inférieures inscrites au paragraphe 3 de l'article 21 du *Règlement n° 477 de lotissement* qui édicte une superficie minimale de 3 716 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 45,7 mètres et une profondeur moyenne minimale de 75 mètres pour un lot situé sur une rue sans services d'aqueduc et d'égout situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau. Cette demande a pour effet de permettre la division du lot 6 520 719 qui aura une superficie de 2 620,5 mètres carrés, une largeur de 26,88 mètres et une profondeur moyenne approximative de 42,96 mètres et permettre à la Municipalité d'acquérir un bout de lot afin de faciliter ses opérations de déneigement.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec le service d'urbanisme par courriel à l'adresse [urbanisme@sddb.ca](mailto:urbanisme@sddb.ca). Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du lundi 7 juillet 2025 à 19 h 30.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON  
CE 17 JUIN 2025**



Me Valérie Manseau  
Greffière et greffière-trésorière adjointe